

Référentiel suisse de compétences des infirmières et infirmiers de santé au travail

Avalisé par l'Association suisse des infirmières.iers de santé au travail – AG du 12 mars 2015

Champs d'exercice professionnel

A. Pratique clinique d'infirmier-ière spécialisé-e en ST (maladies, accidents, urgences, grossesses)

Compétences

1. Documente le processus de prise en charge infirmière.
2. Evalue cliniquement et traite les collaborateurs en adéquation avec les standards et le cadre légal en vigueur.
3. Interprète les résultats des examens cliniques médicaux, et met en place les actions nécessaires.
4. Conseille les collaborateurs sur la réduction des risques pour préserver leur santé et favoriser la sécurité au travail.
5. Développe et évalue des protocoles cliniques et des guidelines pour la pratique.
6. Instaure et tient à jour des dossiers de soins de manière précise et exhaustive pour garantir le suivi de ses activités en garantissant la confidentialité.

Champs d'exercice professionnel

B. Gestion de la réhabilitation

Compétences

1. Détecte les besoins de réhabilitation.
2. Conduit une évaluation complète et objective de la situation du collaborateur et de ses besoins de réhabilitation.
3. Utilise et évalue les ressources à disposition dans le système de santé pour réaliser une offre en soins de réhabilitation optimale.
4. Collabore avec le bénéficiaire et les autres intervenants dans une perspective multidisciplinaire pour atteindre les résultats souhaités.
5. Instaure et tient à jour des dossiers de soins de manière précise et exhaustive pour garantir le suivi des activités de réhabilitation en garantissant la confidentialité.
6. Identifie la nécessité et met en place des changements dans les pratiques de réhabilitation de manière à prodiguer continuellement des soins appropriés et efficaces.
7. Participe au développement ou à l'amélioration de programmes de réhabilitation.

Champs d'exercice professionnel

C. Main d'œuvre, lieux de travail et environnement socio-économique de l'entreprise

Compétences

1. Coordonne les dépistages et les suivis de santé en regard des risques liés l'environnement professionnel.
2. Surveille l'environnement de travail pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs.
3. Analyse les risques associés aux lieux de travail.
4. Favorise la conformité aux lois et règlements qui régissent: la sécurité et la santé des collaborateurs; la sécurité et la santé de l'entreprise; les questions environnementales.
5. Collabore avec les organisations qui proposent des ressources dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.
6. Développe, gère et évalue des programmes de réduction des risques et de surveillance de la santé des collaborateurs.
7. Participe à l'identification des ressources internes et externes à l'entreprise utiles en cas d'événements de force majeure.

Champs d'exercice professionnel

D. Législations

Compétences

1. Se conforme aux lois et règlements qui régissent la pratique infirmière et la pratique infirmière en santé au travail.
2. Intègre les modifications législatives qui pourraient influencer la pratique infirmière en santé au travail.
3. S'engage activement pour influencer les processus législatifs qui pourraient affecter la pratique infirmière en santé au travail, les travailleurs, les entreprises et leur environnement.

Champs d'exercice professionnel

E. Gestion et leadership

Compétences

1. Conçoit, gère et évalue des offres et des programmes efficaces de santé et sécurité au travail en fonction des besoins des travailleurs, en accord avec la culture et les besoins de l'entreprise.
2. Assure de la qualité et de l'efficacité des produits ou des services commerciaux utiles à son activité et les négocie.
3. Collabore en équipe multidisciplinaire pour favoriser des programmes et services efficaces en santé au travail.
4. Utilise les principes éthiques professionnels et la pensée critique dans son activité professionnelle.
5. Utilise des systèmes de gestion de l'information.
6. Prépare et gère le budget nécessaire à ses activités.
7. Communique efficacement pour promouvoir et valoriser ses activités.
8. Conçoit, implante et évalue des stratégies de développement de la qualité.
9. Se préoccupe du développement professionnel des autres personnels de santé au travail.
10. Influence la stratégie de développement de l'entreprise dans une perspective de santé au travail.

Champs d'exercice professionnel

F. Promotion de la santé et la sécurité au travail, et prévention de la maladie

Compétences

1. Développe des offres ponctuelles et des programmes de promotion de la santé, et de prévention des maladies basés sur les besoins identifiés.
2. Évalue l'impact de ces offres et de ces programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies au niveau individuel, collectif et de l'entreprise.
3. Communique les résultats et l'efficacité des programmes mis en œuvre.
4. Utilise les stratégies pédagogiques adaptées au public-cible dans les offres ou programmes d'éducation à la santé.

Champs d'exercice professionnel

G. Pratiques basées sur des données probantes

Compétences

1. Identifie des ressources et utilise les données scientifiques probantes pour fonder ses interventions sur des preuves et promouvoir la qualité des soins infirmiers.
2. Identifie des questions ou des thématiques de recherche et y participe.
3. Améliore ses compétences en recherche en utilisant le mentorat auprès de chercheurs ou l'intervention.

Champs d'exercice professionnel

H. Développement professionnel

Compétences

1. Développe et met en œuvre un plan de carrière, incluant des stratégies de formation académique, de la certification(s) et de la formation continue.
2. Maintient ses connaissances à jour dans les domaines scientifique, légal et économique pour qu'elles soient adaptées à la profession infirmière et à la spécialité d'infirmier-ère de santé au travail.
3. Utilise des savoirs infirmiers théoriques pour sa pratique professionnelle.
4. S'appuie sur un cadre éthique pour sa pratique professionnelle.
5. Évalue ses performances et celles des autres en s'appuyant sur des standards de pratiques professionnelles et d'autres mécanismes visant à améliorer la qualité.
6. Valorise sa pratique professionnelle et la rend visible.
7. Soutient le développement de pratiques professionnelles, en particulier de pratiques infirmières en santé au travail, basées sur des résultats probants.
8. S'engage dans des associations professionnelles et dans le développement de la pratique professionnelle infirmière en santé au travail.

Références

Ce référentiel de compétences s'appuie principalement sur les travaux suivants :

AAOHN, 2011, Competencies in Occupational and Environmental Health Nursing, Téléchargé le 19.1.2015 sur

<http://www.aohn.org/practice/competencies.html?tmpl=component&print=1&page=>

Plan d'études cadre Bachelor 2012, Filière de formation en Soins infirmiers, HES-SO (consulté)